Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900971-20260331-20260411-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-04-11

Membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Date de la convocation
27/03/2026
Date de publication
07/04/2026

Le 31 mars 2026,
Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de :

- ✓ Monsieur Philippe MORVAN qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire ;
- ✓ Madame Sophie NEDELEC qui a donné pouvoir à Madame Stéphanie CADALEN ;
- ✓ Monsieur Pierrick MARCHADOUR qui a donné pouvoir à Monsieur Cédric SAULAIS.

Monsieur Mel OLLERO a été élu secrétaire de séance.

CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES THÉMATIQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-22 du C.G.C.T.,

Considérant la nécessité de constituer des commissions municipales chargées d'étudier les affaires soumises au Conseil municipal

Monsieur le Maire propose de créer et de composer les commissions communales thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les commissions et de les composer de la manière suivante :

- ✓ **Finances :** Le Maire et 8 membres soit Mesdames Stéphanie CADALEN, Anne JAFFRES et Nadège BOURMAUD et Messieurs Daniel LE BEUVANT, Cédric SAULAIS, Joël PICHON, Philippe MORVAN et Gilles MORVAN ;
- ✓ **Enfance-Jeunesse :** Le Maire et 8 membres soit Mesdames Carole LE FLOCH, Sophie NEDELEC, Constance ARGOUARCH, Alexia LEGENDRE et Nadège BOURMAUD et Messieurs Daniel LE BEUVANT, Pierrick MARCHADOUR et Mel OLLERO ;
- ✓ **Travaux – Urbanisme – Environnement – Agriculture :** Le Maire et 8 membres soit Mesdames Stéphanie CADALEN, Nadège BOURMAUD et Isabelle RENAULT et Messieurs Joël PICHON, Gilles MORVAN, Cédric SAULAIS, Freddy GENNEPY et Hugues LE FLOCH ;
- ✓ **Patrimoine – Culture – Tourisme :** Le Maire et 8 membres soit Mesdames Nadège BOURMAUD, Anne JAFFRES, Carole LE FLOCH, Alexia LEGENDRE, Isabelle RENAULT et Stéphanie CADALEN et Messieurs Philippe MORVAN et Pierrick MARCHADOUR ;
- ✓ **Vie associative – Quartiers :** Le Maire et 6 membres soit Mesdames Chrystel DELANOË et Sophie NEDELEC et Messieurs Philippe MORVAN, Pierrick MARCHADOUR, Daniel LE BEUVANT et Hugues LE FLOCH ;
- ✓ **Restaurant scolaire :** Le Maire et 8 membres soit Mesdames Alexia LEGENDRE, Carole LE FLOCH, Nadège BOURMAUD et Sophie NEDELEC et Messieurs Daniel LE BEUVANT, Freddy GENNEPY, Mel OLLERO et Pierrick MARCHADOUR.

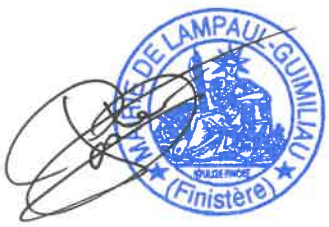
Pour extrait certifié conforme,

Le 31 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Jean-Yves POSTEC



Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 029-212900971-20260331-20260411-DE

Le secrétaire de seance,

Mel OLLERO

